

Dix ans d'enseignement / par M. Lerminier



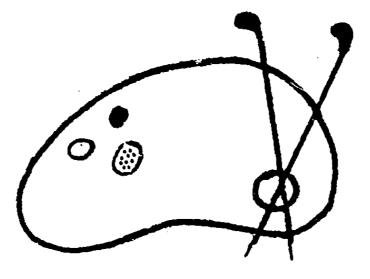
Lerminier, Eugène (1803-1857). Auteur du texte. Dix ans d'enseignement / par M. Lerminier. 1839.

- 1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

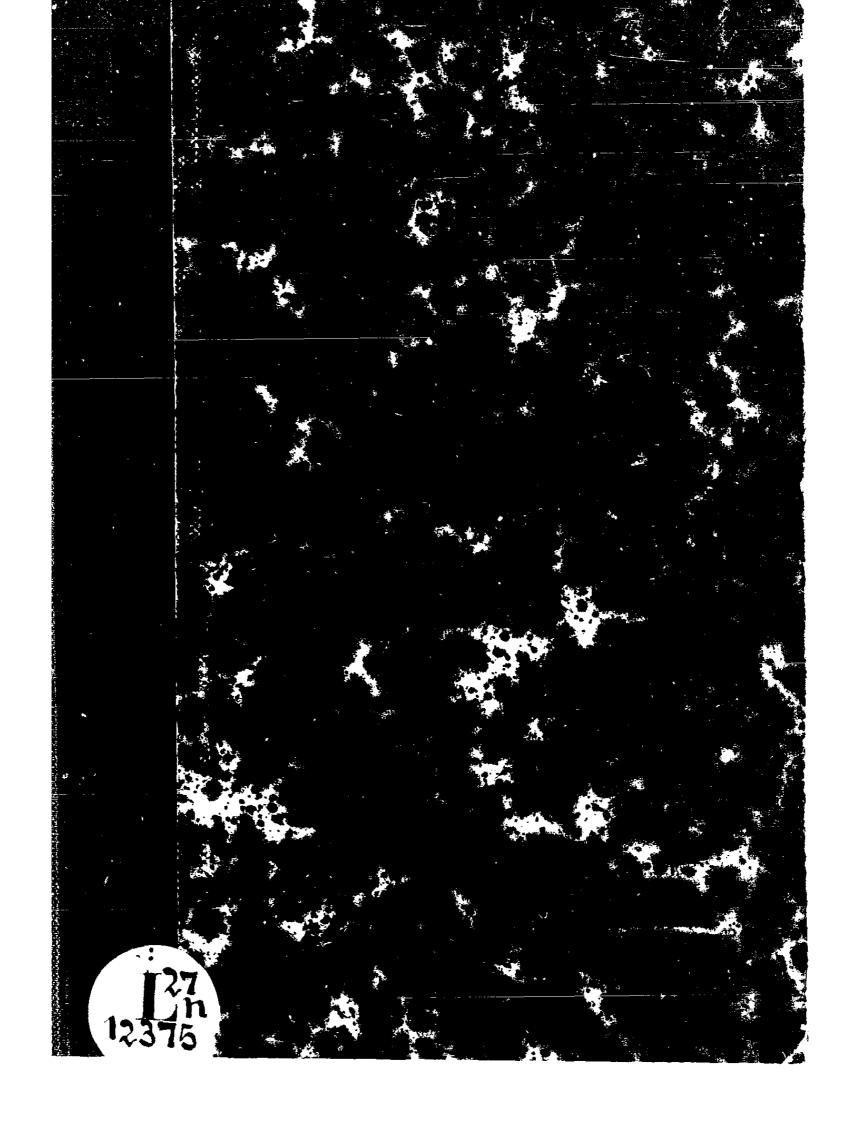
- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- **4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr.



Couvertures supérieure et inférieure en couleur

urce gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



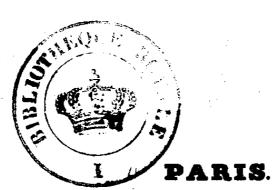
In 1237s.

DIX ANS

D'ENSEIGNEMENT,

PAR

M. LERMINIER.



LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN, 9, rue saint-germain-des-prés.

M DCCC XXXIX.

In 12375

Ouvrages de M. Lerminier.

DE POSSESSIONE ANALYTICA SAVIGNIANEÆ DOC-TRINÆ EXPOSITIO. — 1 vol. in-8.

INTRODUCTION GÉNÉRALE à l'Histoire du Droit. 2º édition. — I vol. in-8.

PHILOSOPHIE DU DROIT, 2e édition. — 2 vol. in-8.

LETTRES PHILOSOPHIQUES adressées à un berlinois. -1 vol. in_8.

DE L'INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE DU XVIII° SIÈCLE sur la législation et la sociabilité du xixe. — i vol. in-8.

AU-DELA DU RHIN, ou Tableau politique et philosophique de l'Allemagne depuis madame de Stael jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8.

ÉTUDES d'histoire et de philosophie. - 2 vol. in-8.

COURS D'HISTOIRE DU DROIT INTERNATIONAL chez les peuples anciens et modernes: période de 193 ans, depuis Auguste jusqu'à la mort de Commode. - 1 vol. in-8.

Imprimerie de BOURGOGNE et MARTINET,

rue Jacob, So.

DIX ANS

D'ENSEIGNEMENT.

J'avais cru échapper à la nécessité de parler de moi au public. J'avais espéré qu'une année de silence, pendant laquelle les événements semblaient s'être chargés du soin de mon apologie, suffirait à faire tomber des accusations mensongères et des calomnies ridicules. Tant d'invraisemblance s'était mêlée aux invectives dont on avait

voulu m'accabler! Accuser d'avoir aliéné à deniers comptant sa liberté morale et politique un homme qui, s'il était connu par quelque chose, s'était surtout signalé par l'indépendance des saillies de son esprit! Aussi, dans la sécurité d'une bonne conscience, j'avais repris le chemin de ma chaire, renouant dans ma pensée les traditions d'un enseignement qui m'est précieux, car je l'ai tiré de moi-même; mais je me suis vu privé de la liberté qu'on dit appartenir en France à tout citoyen : je n'ai pu parler.

Si en ce moment je trace quelques lignes pour exposer mes droits comme professeur, et mes sentiments comme homme politique, ce n'est pas que je croie avoir à me justifier devant la véritable opinion publique, qui, grâce au ciel, ne va pas chercher ses arrêts dans les injures des partis. Ni en France ni en Europe on n'a cru un instant qu'un homme qui a voué sa vie au service de la science et des intérêts généraux, ait abdiqué cette indépendance personnelle sans laquelle l'homme n'a ni force ni dignité. Pas davantage cette calomnie n'a pu s'accréditer parmi les jeunes gens, dont les uns m'ont entendu, dont les autres commencent à me lire, et que j'aurais voulu avoir tous pour juges silencieux de mes doctrines et de mes principes. Oui, si, comme au moyen âge, tous les étudiants qui le 2 décembre inondaient de leurs flots les alentours du Collége de France, avaient pu se réunir dans un même lieu pour entendre leur professeur, j'aurais accepté cet auditoire avec sa formidable. mais incorruptible équité. J'écris aujourd'hui pour me montrer docile aux conseils de quelques amis, qui ne veulent pas qu'encore une fois je laisse le champ libre aux accusations de la calomnie, quelque absurdes

qu'elles puissent me paraître. Ils disent que c'est une nécessité de notre époque démocratique de se résoudre quelquesois à des justifications qu'un honnête homme est toujours tenté de croire inutiles. J'obéis. Mais au moins s'il m'arrive de rappeler mes travaux, qu'on ne m'accuse pas d'apporter ici les préoccupations d'un puéril amourpropre; je n'obéis pas aux suggestions de la vanité littéraire, je ne suis pas un auteur saisissant avidement l'occasion de parler de ce qu'il a fait; je ressemblerais plutôt à un de ces citoyens des républiques antiques qui s'adressait au peuple pour le convaincre qu'il n'avait pas cessé de bien mériter de la patrie.

Il y a treize ans, qu'après quelques débuts au barreau de Paris, j'abandonnai la plaidoirie pour me consacrer à l'enseignement; j'eus tort, sans doute, dans l'intérêt

de ma fortune et de mon repos, car, avec les dispositions qu'on veut bien me reconnaître pour l'exercice de la parole, je me serais assuré une sorte d'opulence que rien n'aurait troublée. Mais après m'être un peu interrogé moi-même, je fus obligé de reconnaître que la nature et l'élan d'un esprit généralisateur m'entraînaient vers la science et l'étude des théories. Pour me préparer au professorat, je publiai, en 1827, sous le titre suivant: De nossessione analytica Savignianeæ doctrinæ expositio, une thèse pour le doctorat qui exposait les doctrines de M. de Savigny, sur ce point capital des lois romaines. Les jurisconsultes accordèrent leurs suffrages à cet essai. L'année suivante, en 1828, je me servis de mon grade de doc+ teur pour ouvrir un cours public, dont je consignai les résultats dans un livre intitulé: Introduction générale à l'histoire du Droit. En 1829, j'enseignai, toujours comme

professeur libre et volontaire, l'histoire du droit romain.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'enseignement que j'inaugurai au Collège de France, en 1831, et d'en déterminer le caractère. La révolution de 1830 ébranla fortement mon imagination: pourquoi le nierai-je? Passant de l'étude des livres à la vue soudaine d'une révolution, je fus saisi, et me sentis comme transformé. L'enthousiasme qui animait les jeunes hommes de mon âge, et qui poussa les uns dans le républicanisme, les autres dans le saint-simonisme, me jeta un instant dans les rangs des jeunes adeptes qui s'étaient réunis au nom de Saint-Simon. Qui m'avait attiré parmi eux? le desir d'y trouver une grande école philosophique qui répondit, par l'étendue et la vérité de son système, à tous les devoirs qu'une révolution impose à un grand

peuple. Il est inutile de dire que ce beau idéal, créé par mon imagination, m'échappa.

C'est au mois d'avril 1831 que j'ouvris, au Collège de France, l'enseignement de l'histoire générale et philosophique des législations comparées, dont l'esprit était clairement indiqué dans le rapport précédant l'ordonnance qui fondait les trois chaires d'archéologie, d'économie politique et d'histoire des législations. Il y était dit que le Collége de France était destiné aux cours de haut enseignement et à l'étude des sciences qui ne sont pas professées dans les Facultés; qu'il était digne du gouvernement, en même temps qu'il relevait l'instruction primaire, d'agrandir le cercle des hautes études, et d'ouvrir à toutes les intelligences les voies diverses qu'elles sont appelées à parcourir; enfin, en ce qui concernait particulièrement la chaire d'histoire des législations, on remarquait qu'il ne s'agissait pas tant de la notion matérielle des faits de l'histoire que de l'intelligence de son esprit (1). Ainsi, c'était un enseignement philosophique qui m'était confié, et dont j'étais chargé d'être l'initiateur. Comment ai-je rempli ce devoir?

Tout le monde peut assister encore au premier cours que j'ai professé au Collége de France, car j'en ai fait connaître sur-le-champ les principes dans un ouvrage intitulé: Philosophie du Droit. Ce livre est un vaste programme de la science de la législation, qui, à mes yeux, repose à la fois sur une histoire et sur un système. Qu'on le lise avec attention, qu'on le scrute dans toutes ses propositions et dans tous ses détails, on y trouvera loyauté scientifique, impartialité pour les hommes et les systèmes, amour

⁽¹⁾ Moniteur du 17 mars 1831.

vrai de la liberté, dégagé de toute tendance anarchique.

Nous ne saurions apporter ici le dessein de dérouler la suite d'un enseignement de huit années, et de présenter la déduction systématique de l'idéalisme social qui en fait le fondement. L'audition des cours mêmes, les comptes-rendus qui en ont exposé quelques parties, les livres que nous avons publiés, suffisent à faire connaître l'ensemble et la tendance d'idées dont l'activité de notre esprit continue toujours la trame et le développement; car une doctrine, c'est l'homme même, et son étendue se confond avec l'existence de celui qui la conçoit. Encore un coup, nous ne vaquons pas ici à un intérêt littéraire, mais nous avons à cœur de repousser les accusations mensongères portées contre l'esprit de notre enseignement,

Quelques uns ont dit, d'autres ont répété sur la foi de leur parole que dans les années 1832, 1833, j'avais fait un appel aux passions les plus vives, même à l'insurrection, et que mon éloquence avait élevé des autels aux hommes de 93. Je puis invoquér les souvenirs de tous ceux qui mont entendu, et répondre avec leur témoignage que jamais ma parole n'a provoqué la violence et rélébré le crime; mais l'improvisation est fugitive, et comment en retrouver les traces pour confondre la calomnie? Heur reusement voici de l'écriture qui vient à mon sevours.

Le 1^{er} juin 1832, quelques jours avant l'insufrection des 5 et 6, je publiais ma cinquième lettre philosophique intitulée: Qu'est-ce qu'une révolution? I'y développais toute la pensée philosophique du mouvement de 1789, je la séparais de tous les

excès qui l'avaient altérée et compromise, et je disais expressément : « Ah! si l'esprit nouveau n'était pas assez fort pour triompher par la persuasion, je le répudierais et je ne le servirais pas; je ne voudrais pas d'une cause violente dans ses procédés et médiocre dans ses raisons. » Et tout dans mes paroles et dans mes écrits fut toujours inspiré par le même sentiment, une grande foi dans la raison humaine et l'horreur de la violence mise au service de ce qu'on croit la vérité.

Mais n'aurais-je pas dans l'ardeur de la peinture historique oublié de réprouver le crime? Non, mille fois non. On parle d'apothéose et je produis ici l'anathème. Voici comment dans ma chaire j'ai parlé de Robespierre; « La gestion politique de Robes- pierre a été trop cruellement erronée pour pièrre à été trop cruellement erronée pour pièrre à reprouvée; elle a laissé dans l'esprit de la France et de l'Europe une

» peur trop funeste à la liberté pour n'être
» pas répudiée ouvertement. Ce nom re» viendra-t-il toujours dans la route de la
» civilisation comme un spectre destiné à
» nous faire reculer? Purgeons-en les tradi» tions de notre patriotisme; qu'il dis» paraisse! » Ce mouvement si plein de franchise et peut-être de hardiesse pour l'époque
où il se produisait, fit une vive impression
sur l'auditoire; il provoqua même un coup
de sifflet énergique que couvrirent les applaudissements, je continuai.

On trouvera les paroles que je viens de citer dans l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle sur la législation et la sociabilité du dix-neuvième, livre publié en 1833. On y trouvera aussi un sentiment profond de la liberté moderne fondée sur l'intelligence et la pensée. Qu'on daigne lire nos appréciations philosophiques de la fin du

dernier siècle et du commencement du nôtre, on n'y verra rien que doivent désavouer une ferme raison et un vrai patriotisme. Qu'on prenne encore le discours sur l'enseignement des législations comparées qui ouvre le second volume de nos Études d'histoire et de philosophie, et qui fut écrit en 1834, on y pourra rencontrer quelques idées peu pratiques, et que dans l'occurrence l'application trouverait rebelles; mais il n'est pas moins vrai que tout y repose sur la théorie pacifique des droits et des degrés de l'intelligence.

Il est possible, et c'est ce dont je conviendrai volontiers, que dans le cours de mon improvisation, ma parole n'ait pas toujours assez mesuré son élan et l'épanouissement de ses forces. Il est possible que quelquefois le professeur se soit trop effacé dans l'artiste. Oui, il est des moments où l'homme qui parle se sent emporté par je ne sais quelle pétulance lyrique; le char est lancé et les coursiers ne s'apaisent que lorsque l'écume a long-temps blanchi le mors. Mais qui aurait la déloyauté de confondre cette sorte d'ivresse que l'art excite dans le cerveau de l'orateur, surtout quand il est encore novice, avec les sombres fureurs. d'une démagogie perverse?

Et d'ailleurs dans mon enseignement même et dans les développements théoriques de mon esprit, les modifications qui ont suivi mon premier essai n'ont-elles pas été sensibles pour tous? Au-delà du Rhin ne témoigne-t-il pas que ma pensée était en travail pour déplacer certaines bornes et les porter plus loin? Dans les deux années consacrées à l'histoire du droit international, et dans le fragment de cours recueilli par la sténographie (1), mon esprit s'est-il donc

⁽¹⁾ La sténographie ne m'a pas compté parmi ses adversaires quand elle a voulu reproduire les cours du collége de

montré immobile, et n'a-t-on pas remarqué dans ses allures des changements qui étaient des progrès?

Je n'insisterai pas davantage. On éprouve

3

: ::

=

==

-

~

France et des Facultés; j'ai sur-le champ reconnu son droit, et elle m'a témoigné sa reconnaissance en recueillant les paroles prononcées à cette occasion.

Messieurs, quand, au 5 décembre dernier, j'ai rouvert ce cours, j'ai en l'hoppeur de vous exposer quel râle me semblait appartenir à l'enseignement dans notre siècle. Si vous voulez bien reporter votre pensée sur la marche des idées de la civilisation depuis le douzième siècle jusqu'à nous, vous verrez que la parole a eu, par le fait, le pas sur la presse, et que c'est par les écoles, par l'enseignement, par des hommes jeunes, soit dans la chaire, soit sur les bancs, pour arriver plus tard à la chaire, que c'est par eux que les idées ont marché, et que c'est par le peuple que la pensée humaine s'est développée. Il arriva que la parole eut pour auxiliaire et pour rivale la presse, qui ne venait pas la supplanter, mais qui vensit au contraire la multiplier. C'est bien! et, depuis le seizième siècle, m'est avis que les progrès n'ont pas manqué au monde! Et aujourd'hui, que voyons-nous, sinon un mouvement pavallèle de la pensée produite par la presse, de la parale reproduite aur-le-champ par la presse, et ces ces deux organes expriment l'unité de la pensée humaine.

je ne sais quelle pudeur à parler de son esprit, de sa marche, de ses productions et de ce que les hommes sont convenus d'ap-

» La parole, depuis deux siècles, se répand; non seulement elle se développe devant ceux qui viennent l'entendre, mais elle se multiplie. Nous lisons les discours qui se tiennent dans le sénat de l'Amérique; nous savons, quarante-huit heures après, ce qu'a dit O'Connell sur un point de l'Angleterre ou de l'Irlande; nous pouvons lire ce qui a été dit dans nos deux révolutions.

"Il y a aujourd'hui un fait nouveau, grave et considérable: c'est-à-dire qu'à l'instant où je parle, on m'écrit, on me prend, je ne m'appartiens plus, et la parole et la pensée s'en vont, ainsi prises à nu, en flagrant délit, se répandre par le monde. Qu'est-ce à dire, messieurs? C'est un développement nouveau de la civilisation, et nous ne pouvons pas ne pas l'accepter.

» La sténographie peut produire au dix-neuvième siècle un mouvement analogue à celui que l'imprimerie produit au seizième. Et voyez quel effet immense! L'orateur à la tribune politique, le philosophe, le prédicateur d'une ancienne ou d'une nouvelle religion, tout homme qui parle, sur-le-champ on le transcrit, on le publie : la parole a perdu ses chaînes, non seulement elle se donné à ceux qui lui font l'honneur de peler le talent. Il me suffit d'avoir prouvé que je n'ai pas été infidèle aux devoirs que m'avaient imposés mon pays et le gouverne-

venir l'entendre, mais elle se répand partout, elle appartient au monde. Il y a dans cette position nouvelle une animation, un aiguillon que nous n'avons garde de repousser : la situation étant faite, nous l'acceptons; nous acceptons la civilisation nouvelle et le droit nouveau social.

« Le fait nouveau de la sténographie ne nous comptera pas parmi ses adversaires; la publicité de ce cours sera entière, et par notre fait même; car sans rien changer à la vérité et à la sincérité de notre improvisation, nous la surveillerons, afin qu'une cetaine correction matérielle, indispensable, soit assurée. Ce ne sera pas un livre, mais la parole; notre improvisation ne perdra pas son caractère. Alors on saura combien, dans les hautes écoles de Paris, la parole est vivante, mobile, progressive. On nous vante avec raison les universités allemandes, nous avons aussi notre originalité, notre manière, notre faire, notre genre: nous nous ferons lire en Amérique, en Angleterre, en Allemagne; et de nos écoles françaises pourra sortir un mouvement d'intelligence pour lequel l'avenir nous devra, peut-être, quelque reconnaissance. Ce sera là notre plus belle récompense. »

ment de 1830 en m'instituant professeur, et que prenant pour règle et pour devise cette phrase si simple de Jean-Jacques Rousseau: Je dis exactement ce qui se passe dans mon esprit, j'ai marché devant moi dans la complète indépendance de mon ministère et de ma pensée.

J'arrive à ma conduite et à mes opinions politiques:

Puisque la science fut toujours à mes yeux le fondement des choses humaines, j'ai dû penser que l'homme était fait non seulement pour concevoir les idées, mais pour les répandre et les appliquer, et la politique a dû m'apparaître non seulement comme une science, mais comme un art. C'est la pratique, c'est l'art qui donnent aux idées la puissance et change les théories en faits. Mais à quelle condition? La voici. Les théories qui veulent exercer sur la réalité une

action efficace doivent à leur tour recevoir de cette réalité une réaction salutaire qui les assouplisse et les réctifie, qui enfin les rende possibles. C'est de ce rapport entre les idées et les faits que naît la politique. Le monde ne se gouverne ni par l'idéalisme pur, ni par un réalisme cynique, il ne se donne ni à Platon, ni à Machiavel, mais il tend à la fois vers ce qui est moral et possible.

Au moment même où ma pensée traçait systématiquement les lignes d'une philosophie de l'histoire, je trouvais du temps en 1834 pour m'essayer au journalisme et contribuer à répandre plutôt quelques idées démocratiques que des formules républicaines, et j'écrivais à la fin de 1835 : « S'il était dans la langue politique un mot qui épouvantât les esprits sans les instruire, qui même ne représentât rien de positif,

d'applicable et de possible, et qui ne pût plus servir que de frontispice à un édifice inconnu, dont l'avenir seul produira les architectes, nous dirions qu'il faut laisser ce mot dormir au milieu de traditions et de souvenirs dont la gloire énergique suffit à le défendre et à le conserver. Le peuple ne doit songer aujourd'hui à détrôner personne, mais à s'instruire et à s'élever lui-même. »

Peu à peu j'étais arrivé à reconnaître que le fait de la démocratie, si considérable et si indestructible qu'il fût, n'était pas unique, qu'il y avait d'autres éléments avec lesquels la cause démocratique devait, dans l'intérêt même de ses droits légitimes, chercher à conclure une intelligente alliance. J'élargissais mes formules et mes horizons; ce n'était plus seulement la démocratie, mais la société même que je considérais. Pourquoi nierais-je un changement si naturel? Est-ce

que la science sociale n'est pas, dans notre siècle, ce qu'était l'érudition au seizième, un champ toujours ouvert à de nouveaux aperçus, à des modifications progressives?

Lorsqu'en 1836 M. Thiers prit la direction des affaires au 22 février, je n'hésitai pas à caractériser cette situation nouvelle dans un morcean politique intitulé: Du nouveau ministère et de la nation. J'écrivis qu'en se plaçant avec fermeté au centre gauche du pays et de la Chambre, M. Thiers pouvait rendre à la France un glorieux et durable service. Certes, cette adhésion était assez explicite, et mon changement, si l'on veut, était assez manifeste. Pourquoi donc ceux qui deux ans plus tard m'ont accusé avec tant de violence, n'ont-ils pas alors signalé la nouvauté de mon langage?

En 1837, l'administration du 15 avril fut considérée par tout le monde à son avéne-

ment comme la reprise du mouvement conciliateur et libéral, que le ministère du 22 février avait introduit dans la sphère officielle. La même situation politique recommençait donc un anaprès, avec les mêmes éléments et les mêmes tendances, sauf un homme.

'absence d'un tel homme était sans contredit un grand inconvénient, mais elle ne détruisait pas la nature des choses. Nous avons adhéré à une politique conciliatrice et libérale dirigée par MM. Molé et Montalivet, qui reprenaient l'œuvre trop tôt abandonnée par M. Thiers.

Quand des esprits droits et fermes sont persuadés qu'on peut servir l'intérêt générale en reconnaissant hautement la nouveauté d'une situation et par conséquent la nécessité d'une conduite nouvelle, ils ne peuvent s'empêcher de régler leurs actes sur leurs convictions. Qu'on y songe; nous vivons dans une époque dépouillée de tout prestige, où l'appui de traditions historiques et de précédents respectés nous manque tout-à-fait; on ne peut espérer de s'y diriger que par une appréciation juste et nette de la société toujours complexe et toujours mobile. Le vrai reste seul, sans illusions, avec sa physionomie sévère; il veut être compris; il veut être pratiqué; il demande la double fermeté de l'esprit et du cœur.

En recevant de l'administration du 15 avril le titre de maître des requêtes en service extraordinaire, je m'étais proposé de rendre ainsi manifeste en 1838, le changement qui s'était opéré en moi dès 1836; je me proposais aussi de fortifier et de redresser mes vues théoriques par l'étude de faits positifs sans la connaissance desquels il n'y a nivéritable homme politique, ni publiciste

complet. En poursuivant ces deux résultats, je voulus aussi par ma plume formuler nettement les dissentiments qui me séparaient de l'opposition, et c'est alors que je publiai cette lettre sur *la Presse*, qui ouvrit devant moi une carrière nouvelle de luttes et d'épreuves.

Certes si l'on m'eût annoncé qu'en livrant à l'impression cette retentissante épître, je m'exposais aux orages, aux injures, aux invectives, aux calomnies qui de toute part sont venues fondre sur moi; si l'on m'eût prédit qu'une partie de la presse me mettrait à son ban, que désormais il n'y aurait pas d'ennemi lâche et secret ou d'amour-propre que j'aurais blessé sans le savoir, qui ne se mît derrière un buisson pour me lâcher son coup d'arquebuse, je me serais abstenu d'écrire. Mais comment pouvais-je penser que m'avançant seul, contre tous, à visage découvert, je ne rencon-

trerais pas devant moi quelque digne adversaire qui entreprendrait de me réfuter et de me confondre. Je pouvais croire qu'un homme connu par des travaux antérieurs, et par la franchise quelquefois imprudente mais toujours loyale de son langage, trouverait même dans les plus violentes colères de ses ennemis, quelque pudeur et quelque justice. Il m'était arrivé comme il peut m'arriver encore, de soumettre à l'examen d'une critique impartiale et ferme, les ouvrages et les opinions des esprits supérieurs de notre temps, Chateaubriand, Guizot, Cousin, Lamennais, George Sand; mais ma censure a-t-elle été jamais injurieuse, et n'ai-je pas toujours à côté du blâme que m'arrachaient mes convictions, prodigué aux grandeurs et aux beautés du géniedes louanges dont la justice ne craignait pas de s'élever jusqu'à l'enthousiasme? Si j'ai beaucoup écrit, je puis me rendre ce témoignage de n'avoir jamais

mésusé du noble métjer de l'écrivain: ma plume a été quelquesois véhémente, mais jamais vénéneuse et traîtresse,

Mes illusions dûrent bientôt tomber. Qui plume a, guerre a, disait quelqu'un dans le dernier siècle. Va pour la guerre, mais pas d'assassinat. Or, je ne fus pas combattu, mais assailli; on ne se proposa pas de me réfuter, mais de me perdre. Ce déchaînement rendait toute polémique impossible, et je me contentai de compléter mes idées et mes vues dans un fragment intitulé des Théories et des affaires, qui m'a valu, tant

de la pensée.

Je conservais encore une dernière illusion, je croyais qu'on distinguerait le professeur dans sa chaire de l'homme politique et du publiciste; on sait combien je me

en France qu'ailleurs, quelques uns de ces

suffrages qui suffisent à payer les travaux

suis trompé; les partis m'attendaient à la porte du Collége de France, et ils y sont revenus; de sorte qu'après m'avoir refusé la discussion comme écrivain, on a voulu me proscrire comme professeur. Nous laisserons-nous abattre, et sera-t-il dit que le culte de la science et de la pensée ne communique pas à ceux qui l'ont embrassé une vigueur capable de prévaloir contre l'injustice? Nous sommes arrivé à cette époque de la vie où la fougue fait place à la maturité: alors la force n'est plus transitoire, mais permanente; elle n'est plus un accident, mais elle s'élève à la durée.

Nous répondrons à nos adversaires : Ce que vous nous reprochez nous est honoramble; cette conversion que vous avez érigée en crime prouve la rectitude de notre jugement et la loyauté de notre caractère. Comment! il ne nous aura pas été permis de

nous rallier franchement dès 1836 à la royauté et à la dynastie de 1830, et de proclamer cette conversion en 1838! Est-ce donc trahir le peuple que de vouloir le maintien de la monarchie représentative? Le peuple! nous avons pour lui une sympathie plus sincère que maint de ses flatteurs : c'est nous qui avons écrit ces mots répétés par les almanachs populaires: Versez la lumière sur la tête du peuple, vous lui devez ce baptéme. Voilà notre manière d'entendre les progrès de la démocratie.

La France a un intérêt de premier ordre à l'affermissement et à la durée de son gouvernement, et la dynastie nouvelle que sa volonté a élevée sur le trône lui est nécessaire. Telle est la conviction que m'ont apportée le temps, l'expérience et l'étude de · la société. J'ai dû la communiquer à mon pays dès qu'elle se fut emparée de moi. Je le ferais encore, si j'avais à le faire.

Mais c'est précisément ce que n'ont pu me pardonner les partis extrêmes; ce n'est pas mon entrée au Conseil-d'État qui les a émus, c'est ma franchise. Ils n'ont pu supporter de voir un homme embrasser la cause du gouvernement avec la même ardeur et la même abnégation qu'il avait montrées dans les rangs de l'opposition; ils ont compris que pour détruire la portée de mon action et de ma conduite, il fallait en dénaturer les motifs, et ils n'ont pas balancé à s'armer de la calomnie. Ce monstre a de nos jours d'insatiables appétits; non seulement il s'acharne sur la trace des gloires les plus hautes, mais il veut encore dévorer les renommées les plus modestes conquises par d'honorables travaux. Il y a des gens qui travaillent à faire tomber non plus les têtes, mais les réputations.

Nous pouvons affirmer avec vérité que

cette violence n'a pu réussir à changer en fiel le sang qui nous échauffe le cœur, et nous nous félicitons d'être peu porté à hair nos ennemis. Nous leur résisterons mieux. La haine et la vengeance dépravent l'ame en la fatiguant; elles en usent et en souillent les ressorts. Nous aimons mieux garder notre force pour nous maintenir dans notre liberté; car, nous l'avouons, nous avons la prétention d'être libre, nous entendons avoir le droit de modifier nos opinions, d'expliquer ces modifications, d'exposer les principes d'une philosophie sociale, qui s'occupe des intérêts et de l'existence de tous, sans promener l'anathème sur la tête des rois, des nobles et des riches: la conception d'un radicalisme exclusif est trop étroite pour convenir à notre esprit, et les conséquences en pourraient devenir trop hideuses pour aller à notre âme. Nous voulons donc être libre, car nous ne calomnions pas la démocratie

jusqu'à croire que sa loi nécessaire est d'étouffer l'individualité humaine.

Nous dirons aux journaux qui comptent parmi leurs écrivains de notables talents et d'honorables caractères: N'abusez pas de votre pouvoir, dans l'intérêt de sa durée et de l'estime que vous désirez qu'on lui porte. Il est une justice d'office que vous devez à tout le monde, et à laquelle vous ne pouvez vous refuser sans compromettre le tribunal que vous avez érigé vous-mêmes. Donner à tous les faits sociaux une publicité exacte, défendre avec courage le droit de ceux qui sont opprimés, répandre les lumières et contribuer au développement des idées par une saine et forte critique; volla pour nous la noble mission du journalisme : est-ce la déprimer que de la caractériser ainsi? Naguère un éloquent écrivain (1)

⁽¹⁾ M. Jules Janin dan l'Artiste. Nous devons des remer-

défendait les journaux, et repoussait l'anathème qu'on avait voulu lancer sur eux, en disant qu'il n'était pas en leur pouvoir de dénaturer la nature des choses et de réduire au néant les hommes qui s'appuient sur une force véritable. Nous le croyons comme lui, mais nous désirons de plus que sa voix soit entendue, et que le journalisme reconnaisse dans l'étincelante apologie qu'un de ses chefs vient de tracer en sa faveur, des conseils dont la pratique importe fort à son crédit et à sa dignité. Que les journaux laissent pénétrer dans leurs passions les plus vives quelques rayons de justice, et cette faible équité augmenterà leur puissance.

Nous dirons aux partis: Que la chaleur

ciements à ce maître dans l'art d'écrire, pour les lignes qu'il nous a consacrées dans son bel article sur la Sorbonne. Nous en devons aussi au Journal des Débats, qui n'a pas manqué à la défense du droit et de la science.

de vos inimitiés ne vous emporte pas jusqu'à nier le principe du droit, afin que toujours vous puissiez l'invoquer pour vousmêmes. Les entraînements politiques amènent de singuliers oublis et d'étranges contradictions. Le parti légitimiste applaudit à l'oppression dont un professeur est victime, sans se souvenir qu'il réclame tous les jours la liberté de l'enseignement. Le partirépublicain, qui prétend que la logique et la discussion mènent infailliblement à la démonstration de ses théories, trouve bon qu'on ferme brutalement la bouche à un homme de science et de discussion. Enfin, les partis intermédiaires, qui ne se distinguent entre eux que par des nuances ou quelques intérêts de position, qui ont déjà servi le pouvoir, ou qui le serviront un jour, négligent d'élever la voix pour défendre un principe qui, plus tard, leur sera si nécessaire. Il n'est pas difficile de

d'hommes honorables, pour peu qu'ils cèdent enfin à leurs sentiments intimes, et montrent le courage de conformer leur conduite à leur pensée, seront assaillis par les injures et les calomnies dont nous avons essuyé le premier feu, mais dont ils retrouveront l'implacable violence. Le thème est arrêté par les partis extrêmes; ils n'y changeront rien. Tout homme qui se rallie franchement au gouvernement de 1830 doit être maudit, afin qu'une intimidation terrible glace d'effroi tous ceux que leurs convictions pousseraient à suivre son exemple.

La société est juge de la violence de ces débats, et elle tient entre ses mains ses destinées. Dans ce vaste naufrage de théories, de croyances et de systèmes qui n'ont pu résister à la simple action du temps, et aussi

dans la confusion ardente qu'ont portée dans l'arène politique, l'injure et la calomnie, elle n'a d'autre ancre de salut que le principe de la libre discussion, et de l'inviolabilité des droits de la pensée. Qu'elle sache donc par sa volonté imposer aux partis le respect de ce principe. Avec la liberté de discussion et de pensée tout est réparable, l'erreur n'est pas supprimée, mais redressée, la médiocrité ne remporte sur le vrai talent que des avantages qui ne tiennent pas, la calomnie finit par disparaître devant l'évidence, les théories vides ou dangereuses sont percées de part en part par une polémique large dans sa base, acérée dans sa pointe; enfin l'esprit répond à l'esprit, et dans ces nobles guerres de l'intelligence, la victoire et la vérité sont réunies sous les mêmes drapeaux. Mais sans liberté de discussion et de pensée, tout s'obscurcit, tout s'envenime; le fanatisme règne; sans la liberté de discussion et de pensée,

les sociétés humaines appartiennent à Torquemada ou à Robespierre.

Pour nous, nous avons toujours souhaité pour notre cher pays qu'il unit à l'éclat de son génie cette persévérance pratique sans laquelle il n'est pas de progrès possibles et durables dans la carrière de la liberté, de cette liberté qu'il ne s'agit plus de conquérir, mais d'organiser. Cette mission n'est pas celle de nos pères, mais elle n'offre pas moins d'honneur et de dangers. Il nous a semblé que chaque citoyen devait y concourir dans la mesure de ses forces. Voilà pourquoi comme publiciste et comme professeur j'ai toujours pratiqué et désendu autant qu'il était en moi la double liberté d'écrire et de parler. Dans ces dernières circonstances où je n'ai pas reculé devant l'accomplissement de ce devoir, j'ai trouvé pour récompense l'estime de tous les honnêtes gens, la sympathie

d'amis généreux: ni le concours bienveillant de l'éminent collègue qui administre le collége de France (1) ni la haute sollicitude du ministre illustre (2) qui dirige l'instruction publique ne nous ont manqué. Nous pouvons avec sérénité continuer nos travaux et notre ligne.

Jamais d'ailleurs le mouvement social n'a réclamé une attention plus vigilante et plus dévouée. Les partis politiques se décomposent parce que depuis long-temps ils n'exprimaient plus la réalité; de nouvelles alliances se préparent, de nouvelles combinaisons d'hommes et d'éléments s'élaborent; les intelligences se cherchent et voudraient se réunir dans un centre commun. Mais si l'on veut qu'un résultat géné-

⁽¹⁾ M. le baron Thénard.

⁽²⁾ M. Villemain.

ral et fécond s'accomplisse, ne faut-il pas que chacun apporte son effort dans l'œuvre commune, et la France n'a-t-elle pas le droit de dire en se servant des paroles d'un de ses plus gloriem praemis, qu'elle espère que chacun ico fera, son de voir!

FIN.